

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FÉVRIER 2024

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

| Numéro de délibération | Objet | Résultat du vote |
|---------------------------|--|---------------------|
| 1 | AUTORISATION RELATIVE AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 | APPROUVÉ |
| 2 | EMPRUNT TRAVAUX AMÉNAGEMENT SECRÉTARIAT DE MAIRIE CHOIX DE LA BANQUE | APPROUVÉ |
| 3 | AUDIT ÉNERGÉTIQUE ÉCOLE REVERSEMENT FONDS ACTÉE - CONVENTION | APPROUVÉ |
| 4 | SUBVENTION DETR/DESIL – SALLE MULTIACTIVITÉS PRÉCISION DÉLIBÉRATION N°66/2023 | APPROUVÉ |
| 5 | DIA – PARCELLE D 329 – 19 RUE DU PARC | APPROUVÉ |
| 6 | DIA – PARCELLE D 167 – 2 RUE DE LA MAIRIE | |
| 7 | DIA – PARCELLES C 277 – C278 – 42 RUE DES LILAS | |
| 8 | PARCELLE D 328 – 19 RUE DU PARC -ALIGNEMENT | APPROUVÉ |
| 9 | PARCELLE C 378 – RUE DES BRUYÈRES – VENTE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC | APPROUVÉ |
| 10 | AUTORISATION ACHAT DES COLIS DE NOËL 2023 ET 2024 SANS LIMITATION DE DURÉE | APPROUVÉ |
| 11 | AJOUT DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE | ANNULÉ |

Marolles, le 8 février 2024

15: Par

Isabelle SOIRAT



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) **Réf 1/2024**

Séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt -quatre, le 5 février à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire**.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES, Benoit CHARTÉ

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT Jack MENAGE à Ghislaine ROGER Anne STORELLI à Fabienne FOURICQUET

Absents: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL,

Secrétaire de séance : Nicolas CONTENT

| Date de la convocation : | Date d'affichage : | Nombre de membres en exercice : | Nombre de membres présents : | Nombre de membres absents : | Nombre de procurations : |
|--------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 31/01/2024 | 31/01/2024 | 14 | 9 | 5 | 3 |

AUTORISATION RELATIVE AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

I- Contexte:

L'article L 1612-1 du code général des Collectivités Territoriales précise que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, «l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. » (à indiquer si nécessaire)

II- Propositions:

Pour mémoire les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2023 s'élèvent au total de **436 252.51 €**, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant maximal de **109 063.12 €** (soit 25% de **436 252.51 €**).

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser manure de la conseil municipal est saisi afin d'autoriser manure de la conseil municipal est saisi afin d'autoriser Madame Maire ou son représentant à conseil municipal est saisi afin d'autoriser manure de la conseil municipal est saisi afin d'autoriser manure de la conseil municipal est saisi afin d'autoriser manure de la conseil municipal est saisi afin d'autoriser manure de la conseil municipal est saisi afin d'autoriser municipal est sais

| Chapitre ou opération | Imputa tion Budgét aire M57 | Nature de la dépense | Montant |
|--------------------------|---|--|--------------|
| Chapitre 20 | 203 | Frais d'études | 5 000.00 € |
| Chapitre 21 | 211 | Acquisition de terrains | 10 000.00 € |
| Chapitre 21 | 212 | Opération 175 Sécurisation de la traverse Travaux voirie - plantations | 15 000.00 € |
| Chapitre 23 | 231 | Opération 175 Sécurisation de la traverse | 40 000.00 € |
| Chapitre 23 | 231 | Opération 188 Aménagement secrétariat de mairie | 30 000.00€ |
| Total | | | 100 000.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Madame Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

A Marolles, le 5 février 2024

Isabelle SOIRAT,

Maire

Nicolas CONTENT

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 041-214101289-20240208-2024-01-DE Date de réception préfecture : 08/02/2024



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 2/2024

Séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt -quatre, le 5 février à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT**, **Maire**.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES, Benoit CHARTÉ

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT Jack MENAGE à Ghislaine ROGER

Anne STORELLI à Fabienne FOURICQUET

Absents: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL,

Secrétaire de séance : Nicolas CONTENT

| Date de la convocation : | Date d'affichage : | Nombre de membres en exercice : | Nombre de membres présents : | Nombre de membres absents : | Nombre de procurations : |
|--------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 31/01/2024 | 31/01/2024 | 14 | 9 | 5 | 3 |

EMPRUNT TRAVAUX RÉNOVATION SECRÉTARIAT DE MAIRIE À LA CLOSERIE – CENTRE BOURG CHOIX DE LA BANQUE

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°52-2023 du 28 août 2023 et qui votait l'accord de principe sur le recours à un emprunt pour les travaux de l'aménagement du secrétariat de mairie à la closerie à hauteur de 250 000.00 € à plus ou moins 20 %. Monsieur GILLES, Adjoint aux finances présente donc au Conseil Municipal les propositions de la Banque des Territoires et du Crédit Agricole Val de France qui ont répondu favorablement à la demande d'emprunt.

Après avoir entendu l'exposé des propositions, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✓ **DÉCIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, un prêt moyen terme de 200.000.00 € d'une durée de 20ans au taux fixe de 3.52 %. Frais de dossier de 200.00 €,

✓ MANDATE Mme La Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 5 février 2024

Nicolas CONTENT

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 041-214101289-20240208-2024-02-DE Date de réception préfecture : 08/02/2024



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 3/2024

Séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt -quatre, le 5 février à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SOIRAT, Maire.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES, Benoit CHARTÉ

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT Jack MENAGE à Ghislaine ROGER Anne STORELLI à Fabienne FOURICQUET

ack WEW OF a Shistanic Roself

Absents: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL,

Secrétaire de séance : Nicolas CONTENT

| Date de la convocation : | Date d'affichage : | Nombre de membres en exercice : | Nombre de membres présents : | Nombre de membres absents : | Nombre de procurations : |
|--------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 31/01/2024 | 31/01/2024 | 14 | 9 | 5 | 3 |

AUDIT ÉNERGÉTIQUE ÉCOLE REVERSEMENT FONDS ACTÉE AGGLOPOLYS CONVENTION - SIGNATURE

- ✓ Vu la délibération n° A-D2020-086 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 relative aux délégations de compétence au président et au bureau communautaire en application de l'article L 5211-10 du CGCT qui donne notamment délégation pour les affaires générales d'approuver et de signer les conventions allant de 1 000 à 40 000 euros.
- ✓ Vu la délibération n° A-D2021-097 du Conseil communautaire du 27 mai 2021 relative à Sobriété énergétique des bâtiments publics Convention de partenariat dans le cadre du programme ACTEE Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOÏA- Session 3,
- ✓ Vu u la convention annexée à la délibération précédemment citée, notamment son article 4 précisant que « les sommes dues au titre de la présente convention sont versées au service financier du coordonnateur », soit le Pays des Châteaux. Ladite convention permet au Pays des Châteaux, en sa qualité de coordonnateur, d'obtenir pour le compte des intercommunalités qui l'ont mandaté, le financement pour les postes d'économe de flux, l'acquisition de matériel et la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics communaux des communes membres. Un appel de fonds sera lancé à raison de 1 ou 2 fois par an en fonction de la complétude des dossiers instruits.
- ✓ Considérant que le Pays est le coordinateur des intercommunalités et non de leurs communes membres,
- ✓ Considérant que le 5ème appel de fonds déposé le 12 octobre 2023 portait notamment sur l'audit réalisé sur l'école communale de Marolles ouvrant droit à une subvention de 1 080 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Madame Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

A Marolles, le 5 février 2024

Nicolas CONTE Accusé de réception en pre

Secrétaire de séance





DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) 4/2023

Séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt -quatre, le 5 février à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SOIRAT, Maire.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES, Benoit CHARTÉ

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT Jack MENAGE à Ghislaine ROGER

Anne STORELLI à Fabienne FOURICQUET

Absents: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL,

Secrétaire de séance : Nicolas CONTENT

| Date de la convocation : | Date d'affichage : | Nombre de membres en exercice : | Nombre de membres présents : | Nombre de membres absents : | Nombre de procurations : |
|--------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 31/01/2024 | 31/01/2024 | 14 | 9 | 5 | 3 |

DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DESIL SALLE MULTIACTIVITÉS À USAGE ASSOCIATIF SPORTIF ET CULTUREL PRÉCISION DÉLIBÉRATION N°66/2023

Madame La Maire rappelle au Conseil municipal la délibération N°66-2023 du 27 novembre 2023 relative à la demande de subvention DETR/DESIL concernant les travaux d'isolation de la salle des fêtes. Il convient en effet de préciser le montant de la demande de subvention, ainsi que le pourcentage correspondant à la demande de subvention, soit une demande de subvention à hauteur de 104 585.00 € correspondant à 50 % du montant des travaux HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à effectuer la demande de subvention DETR/DESIL,
- √ MANDATE Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 5 février 2024

Secrétaire de séance

Nicolas CONTENT

cusé de réception en préfecture 1-214101289-20240208-2024-04-DE



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 5/2024

Séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt -quatre, le 5 février à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire**.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES, Benoit CHARTÉ

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT Jack MENAGE à Ghislaine ROGER

Anne STORELLI à Fabienne FOURICQUET

Absents: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL,

Secrétaire de séance : Nicolas CONTENT

| Date de la convocation : | Date d'affichage : | Nombre de membres en exercice : | Nombre de membres présents : | Nombre de membres absents : | Nombre de procurations : |
|--------------------------|--------------------|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| 31/01/2024 | 31/01/2024 | 14 | 9 | 5 | 3 |

DIA PARCELLE D 329 19, Rue du Parc

Madame La Maire présente aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue par Maître Sophie GOSSARD Notaire à BLOIS (Loir-et-Cher) pour l'immeuble cadastré **D 329** situé au **19**, **Rue du Parc.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

✓ **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée **D 329**.

✓ **AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 5 février 2024

Isabelle SOIRAT,

Nicolas CONTENT

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 041-214101289-20240208-2024-5-DE Date de réception préfecture : 08/02/2024



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 6/2024

Séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt -quatre, le 5 février à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire**.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES, Benoit CHARTÉ

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT Jack MENAGE à Ghislaine ROGER

Anne STORELLI à Fabienne FOURICQUET

Absents: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL,

Secrétaire de séance : Nicolas CONTENT

| Date de la convocation : | Date d'affichage : | Nombre de membres en exercice : | Nombre de membres présents : | Nombre de membres absents : | Nombre de procurations : |
|--------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 31/01/2024 | 31/01/2024 | 14 | 9 | 5 | 3 |

DIA PARCELLE D 167 2, Rue de la mairie

Madame La Maire présente aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue par Maître Bertrand MICHEL Notaire à BLOIS (Loir-et-Cher) pour l'immeuble cadastré **D 167** situé au **2, Rue de la mairie.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée D 167.

✓ AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 5 février 2024

Isabelle SOIRAT,

Nicolas CONTENT

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 041-214101289-20240208-2024-06-DE Date de réception préfecture : 08/02/2024



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 7/2024

Séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt -quatre, le 5 février à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SOIRAT, Maire.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES, Benoit CHARTÉ

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT Jack MENAGE à Ghislaine ROGER

Anne STORELLI à Fabienne FOURICQUET

Absents: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL,

Secrétaire de séance : Nicolas CONTENT

| Date de la convocation : | Date d'affichage : | Nombre de membres en exercice : | Nombre de membres présents : | Nombre de membres absents : | Nombre de procurations : |
|--------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 31/01/2024 | 31/01/2024 | 14 | 9 | 5 | 3 |

DIA PARCELLE C 277 – C 278 42, RUE DES LILAS

Madame La Maire présente aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue par Maître David HALLIER Notaire à BLOIS (Loir-et-Cher) pour l'immeuble cadastré C 277 – C 278 situé au 42, Rue des Lilas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée **C 277 C 278.**
- ✓ AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 5 février 2024

Isabelle SOIRAT,

Nicolas CONTENT

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 041-214101289-20240208-2024-07-DE Date de réception préfecture : 08/02/2024



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 8/2024

Séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt -quatre, le 5 février à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire**.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES, Benoit CHARTÉ

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT Jack MENAGE à Ghislaine ROGER

Anne STORELLI à Fabienne FOURICQUET

Absents: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL,

Secrétaire de séance : Nicolas CONTENT

| Date de la convocation : | Date d'affichage : | Nombre de membres en exercice : | Nombre de membres présents : | Nombre de membres absents : | Nombre de procurations : |
|--------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 31/01/2024 | 31/01/2024 | 14 | 9 | 5 | 3 |

ACHAT PARCELLE D 328 - ALIGNEMENT 19, RUE DU PARC

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle D 328 située 19, Rue du Parc est en alignement. Afin de régulariser la situation, Mme SOIRAT propose au Conseil Municipal de racheter cet alignement au coût de 30.00 €/m2 pour 43 m2, soit un montant total 1 290.00 € hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer l'achat de l'alignement de la parcelle D 328,
- ✓ MANDATE Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 5 février 2024

Isabelle SOIRAT,

Nicolas CONTENT

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 041-214101289-20240208-2024-08-DE Date de réception préfecture : 08/02/2024



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 9/2024

Séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt -quatre, le 5 février à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire**.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES, Benoit CHARTÉ

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT Jack MENAGE à Ghislaine ROGER Anne STORELLI à Fabienne FOURICQUET

Absents: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL,

Secrétaire de séance : Nicolas CONTENT

| Date de la convocation : | Date d'affichage : | Nombre de membres en exercice : | Nombre de membres présents : | Nombre de membres absents : | Nombre de procurations : |
|--------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 31/01/2024 | 31/01/2024 | 14 | 9 | 5 | 3 |

VENTE PARCELLE C 378 RUE DES BRUYÉRES DÉCLASSEMENT DOMAINE PUBLIC

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 31-2022 du 3 juin 2022 qui actait la vente d'une partie de la parcelle C 378 soit 78.5 m2 pour le prix de 50 € le m2. Avant de conclure la vente définitive il est nécessaire que le Conseil Municipal approuve le déclassement du domaine public de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- √ APPROUVE le déclassement des 78.5 m2 de la parcelle cadastrée C 378,
- ✓ AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer la vente des 78.5 m² de la parcelle,
- ✓ MANDATE Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 5 février 2024

A A

Isabelle SC

Nicolas CONTENT

Secrétaire de séance



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 10/2024

Séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt -quatre, le 5 février à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire**.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES, Benoit CHARTÉ

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT Jack MENAGE à Ghislaine ROGER Anne STORELLI à Fabienne FOURICQUET

Absents: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL,

Secrétaire de séance : Nicolas CONTENT

| Date de la convocation : | Date d'affichage : | Nombre de membres en exercice : | Nombre de membres présents : | Nombre de membres absents : | Nombre de procurations : |
|--------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 31/01/2024 | 31/01/2024 | 14 | 9 | 5 | 3 |

COLIS DE NOËL AUTORISATION D'ACHAT 2023 2024 SANS LIMITATION DE DURÉE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'effectuer l'achat des colis de noël en fin d'année, il est nécessaire d'effectuer une délibération, c'est pourquoi Mme SOIRAT demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager des dépenses d'une part sur l'année 2023, et d'autre part à partir de l'année 2024 sans limitation de durée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE l'autorisation d'achat des colis de noël chaque année,
- ✓ MANDATE Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 5 février 2024

Nicolas CONTENT

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 041-214101289-20240208-2024-10-DE 0ate de réception préfecture : 08/02/2024